



DECISION DU PRESIDENT

N° 2023-045

7.5.1 Demandes de subventions

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA CREATION D'UN ALSH PERISCOLAIRE ET EXTENSION DE LA CAPACITE DE L'ALSH EXTRASCOLAIRE BATIMENT LES OPALINES A SAILLANS

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT les besoins en ALSH sur le territoire de la communauté de communes et, qu'à cette fin, la collectivité a acquis le bâtiment Les Opalines sur la commune de Saillans pour le réhabiliter et ainsi accroître la capacité d'accueil de l'ALSH extrascolaire et créer un ALSH périscolaire ;

CONSIDERANT qu'une demande de subvention peut être déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour financer ces investissements ;

DECIDE

Article 1 : de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment Les Opalines à Saillans afin d'accroître la capacité d'accueil en ALSH extrascolaire et de créer un ALSH périscolaire et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



RESSOURCES PRÉVISIONNELLES DE L'OPÉRATION - ALSH			
Types de financements	Financeurs	Montant (€) HT du financement	Taux (%) sur totalité des dépenses de l'opération ALSH
Financements publics	Département de la Drôme	89 228 €	17.48%
	CAR	79 192 €	15.51%
Financement de la collectivité	CCCPS	42 106 €	8.25%
TOTAUX financements publics		210 526 €	41.24%
Financements privés	CAF Fonds d'aide à l'investissement ACM	300 000 €	58.76%
TOTAUX financements privés		300 000 €	58.76%
TOTAUX FINANCEMENTS		510 526 €	100%

DEPENSES PRÉVISIONNELLES DE L'OPÉRATION - ALSH	
Désignation	Montant HT estimés
Acquisition immobilière	127 030 €
Maitrise d'œuvre- SPS – Bureaux d'études 12 % des travaux	41 089 €
Travaux	342 407 €
Total	510 526 €

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 18 août 2023

Affichée le
21 AOUT 2023

Denis BENOIT
Président

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE